



COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DECEMBRE 2021
DÉLIBÉRATION N° 2021-95

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 7

Conseillers absents : 3

Conseillers représentés : 2

Pour : 8

Contre :

Abstention : 1

L'an deux mille vingt et un, le six décembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 30 novembre 2021, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : ARDUIN Annie - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : ARDUIN Annie à SEGOND Eric - LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe

Secrétaire de séance : BERTHALON Jérôme

Objet DECLASSEMENT ET DESAFFECTATION DU DOMAINE PUBLIC AU LIEU-DIT LE PLAN

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une partie de l'assiette du Domaine Public communal située au lieu-dit « Le Plan » entre la parcelle F1515 et les parcelles F1521 et F1522 n'est plus empruntée actuellement par le public et n'est pas affectée à la circulation publique.

Il précise également que cette partie du Domaine Public n'est plus entretenue depuis de nombreuses années et que son tracé en tant qu'espace public a disparu. Cette partie du Domaine Public est donc désaffectée de fait.

Monsieur le Maire précise que comme le tènement du Domaine Public considéré n'est pas affecté à la circulation publique, une délibération du Conseil Municipal suffit au déclassement dès lors que cette délibération constate d'abord la

désaffectation de fait du bien au domaine public, désaffectation matérielle, avant de prononcer ledit déclassement.

Monsieur le Maire précise également que cette partie du domaine public a fait l'objet d'une division nouvellement numérotée par le service du cadastre section F n° 3765 et n° 3766.

Ainsi, afin de mettre en conformité les documents cadastraux avec la situation existant sur les lieux, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de constater la suppression d'une partie l'assiette du Domaine Public nouvellement numérotée section F n° 3765 et n° 3766 et de prononcer ainsi sa désaffectation ainsi que son déclassement.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan établi par le géomètre sur lequel figure la partie du Domaine Public à désaffecter et à déclasser, cadastrée section F n° 3765 et n° 3766.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'exposé du Maire.

Constata la désaffectation d'une partie de l'assiette du Domaine Public communal située au lieu-dit « Le Plan » entre la parcelle F1515 et les parcelles F1521 et F1522 et nouvellement numérotée par le service du cadastre section F n° 3765 et n° 3766.

Prononce le déclassement de cette même partie appartenant au Domaine Public et nouvellement numérotée par le service du cadastre section F n° 3765 et n° 3766.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette délibération. Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS



Pour le Maire et par délégation
Monsieur Eric SEGOND
1^{er} adjoint au Maire.

PLAN DE DIVISION

Echelle : 1/ 250

Nota : La contenance cadastrale d'une parcelle est l'indication communiquée par les services du cadastre. C'est une contenance graphique indicative.

Terrain cédé par la Commune de FREISSINIÈRES
Parcelle ZC n° 3765 pour une contenance cadastrale de 00a 91ca

Terrain cédé par la Commune de FREISSINIÈRES
Parcelle ZC n° 3766 pour une contenance cadastrale de 00a 51ca

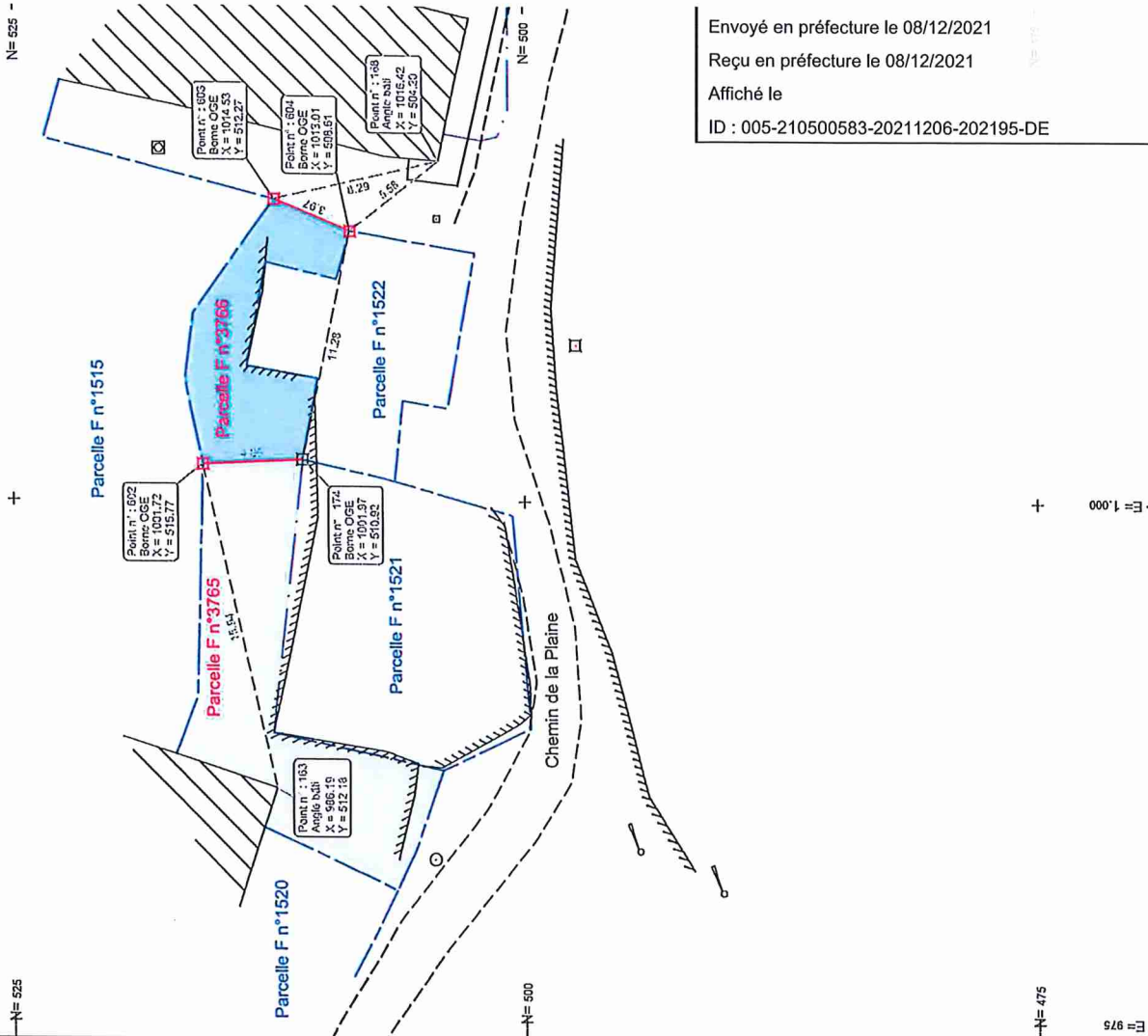
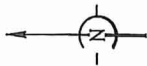
LEGENDE

- Bord chemin
- //// Mur en pierre
- Limite de division
- Limite définie en 1976 par le cabinet POTIN (Réf : 110-76)
- Application cadastrale, en l'absence de bornage contradictoire, les limites figurées sont indicatives et non opposables aux tiers.
- Regard
- Borne nouvelle OGE (Ordre des Géomètres Experts)
- Borne ancienne

Système de coordonnées X, Y : CC45 - Téria
Nivellement rattaché au NGF - Téria

Indice	Modifications	Date	Dossier	Resp.	GE
1	Nouvelle numérotation parcellaire	22/10/2021	BB	ET	
0	Etablissement du Plan	22/04/2021	BB	ET	

* Quartier Micropolis - Bât.1/5 - Rue Belle-Aurille - 05000 GABRIÈLE - Tél. 04 92 51 37 23
 * Hôtel d'Entreprises - Zone Comlec - Bât. 36 - 2 bis, Avenue Ernest Pellissier - 04400 BARCELONNETTE - Tél. 04 92 51 37 22
 email : toulmond@bontoux.com



Envoyé en préfecture le 08/12/2021
 Reçu en préfecture le 08/12/2021
 Affiché le
 ID : 005-210500583-20211206-202195-DE